

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 24

Artikel: Suisse : S. d. N. : U. R. S. S.
Autor: Fontaine, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toire interne de la Suisse: les cantons divisés les uns contre les autres ayant peine à prendre conscience des raisons impérieuses de leur union, n'arrivent pas à donner à leur défense nationale le fondement solide d'institutions durables; c'est dans les armées étrangères que les Suisses continuent leurs traditions de valeur, en qualité de soldats de métier qui servent avec fidélité.

Les chapitres dûs au Major de Vallière encadrent une longue suite d'images qui témoignent de la tradition artistique suisse issue du service militaire. Miniatures des anciennes chroniques, reconstitutions habiles des peintres Mûnger, Courvoisier et van Muyden, portraits, estampes, planches d'uniformes, cette riche collection donne d'emblée à tout le volume une valeur inégalée.

Il en est de même pour les deux chapitres dans lesquels le Colonel Feldmann expose comment, de 1798 à 1918, la Confédération suisse a renoué sa tradition guerrière pour l'adapter à sa propre défense, faisant à ses institutions militaires, la garantie de l'union de ses cantons et, de son armée fédérale la gardienne de sa paix.

Ainsi amené à pied d'œuvre, l'analyse de nos institutions militaires actuelles peut commencer. C'est le Colonel Lédérrey qui nous la présente dans la partie maîtresse de tout le livre. Aucun soin n'a été négligé pour que cette description soit complète et suggestive, tant par les pièces justificatives que l'auteur a rassemblées, photographies et tableaux statistiques, que par la méthode qu'il a suivie. Le Colonel Lédérrey sait en effet que les lois et les règlements ne possèdent pas en eux-mêmes le don de la vie; pour décrire un organisme aussi vivant que l'armée suisse il faut savoir interpréter son statut écrit, il faut la saisir dans ses multiples activités, il faut aussi l'aimer et la servir; partant donc des sources officielles, le Colonel Lédérrey a suivi la pente naturelle de son esprit qui est celui d'un chef et d'un éducateur; s'il reconstitue dans ses détails la structure interne de l'armée, c'est bien vite pour la faire vivre et agir devant nos yeux; c'est aussi pour formuler les exigences requises de tous ceux qui lui appartiennent. Son initiation dépasse même la portée d'une œuvre de vulgarisation: c'est une introduction au devoir, à la vie militaire aussi utile, aussi nécessaire à connaître et à pratiquer pour le soldat que pour l'officier.

L'armée ne peut être cependant étudiée pour elle-même. Il faut la considérer également en fonction des problèmes de technique militaire que pose l'heure actuelle, des problèmes de politique générale, intérieure et extérieure, de la vie nationale dans son acceptation la plus large.

Ces divers sujets sont traités dans les derniers chapitres du livre par les Colonels Sonderegger, feu Wildbolz et Feyler, puis dans une conclusion d'une philosophie historique particulièrement originale par le professeur Gonzague de Reynold.

On trouvera là la réponse à des questions sans cesse débattues et la matière de réflexion dont l'opinion publique a besoin pour être complètement éclairée.

L'Armée suisse de « Sadea » est donc un livre actuel, un livre de documentation historique, militaire et politique, présenté d'une façon accessible à tous.

La valeur de cette présentation, son attrait incomparable tient aussi bien à la compétence des auteurs qu'à l'éclat d'une illustration aussi bien choisie que bien exécutée.

Lieutenant-Colonel Paul E. Martin.

Suisse — S. d. N. — U. R. S. S.

Au cours de sa prochaine session, probablement le 10 septembre déjà, la S.d.N. aura à se prononcer sur l'admission de l'U.R.S.S. qui, avant de poser sa candidature, s'est certainement assurée le nombre de voix nécessaire. Cette admission ne fait donc pas l'ombre d'un doute, que la délégation suisse vote ou refuse l'admission, ou, troisième solution, qu'elle s'abstienne, ce qui serait vraiment miteux à l'heure où il s'agit de prendre une résolution dont dépendra l'avenir du monde en général, l'avenir de notre pays en particulier, l'avenir de la S.d.N. enfin.

L'avenir du monde: parce que les bolchéviks entendent utiliser la S.d.N. pour activer la révolution dans tous les pays. Ceux qui, de bonne foi, croient à une collaboration utile pour la paix, de la part des bolchéviks, sont des niais. Mais au fait, y a-t-il vraiment des gens qui, sincèrement, croient encore cela? Ce serait à désespérer de tout.

L'avenir du pays: parce que la venue en Suisse d'une délégation soviétique permanente, avec la nuée d'agitateurs professionnels et d'espions qui l'escorterait, créerait un état de guerre civile non moins permanent. Genève deviendrait, avec la complaisance ou du moins la neutralité bienveillante de la majorité du Conseil d'Etat, le point névralgique de l'Europe centrale, maintenant que Rome, Vienne et Berlin se sont libérées.

L'avenir de la S.d.N. enfin, car en ouvrant ses portes aux ennemis de la famille, de la patrie, de la religion, et aux protagonistes de la lutte des classes, elle renierait son idéal de collaboration et de paix parmi les peuples. S.d.N. et U.R.S.S. sont une contradiction, une opposition, une anomalie, aussi en accueillant les soviets dans son sein, la S.d.N. perdrait-elle le peu de considération que cent défaites rententissantes lui ont laissé auprès de certains. Elle n'a plus que cette gaffe-là à commettre, et elle la commettra.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que la venue à Genève d'une délégation soviétique, à l'occasion de conférences sous les auspices de la S.d.N., a toujours été suivie de troubles graves. Les douloureux événements de novembre 1932 notamment, ont été précédés d'un long séjour à Genève du célèbre agitateur Sobelsohn dit Radek, lequel a laissé des traces sanglantes de son passage dans tous les pays qui ont eu la faiblesse de le laisser entrer. Notre territoire était pourtant interdit à Radek depuis plusieurs années, ce qui n'a pas empêché le Conseil fédéral de lui ouvrir à nouveau nos frontières en 1932, cela, ensuite d'une pression inadmissible de M. Henderson, président de la conférence dite du désarmement, sur M. Motta. Conséquence de cette coupable faiblesse: 13 morts et 65 blessés. Là déjà, le Conseil fédéral aurait dû dire « Non ».

Lorsque, pour la première fois, le bruit a couru de l'entrée probable de l'U.R.S.S. dans la S.d.N., les gens se sont indignés. Le temps a passé. Certaine « Presse », « par souci d'impartialité », a accueilli la prose des « penseurs », toujours prêts à toutes les faiblesses, à tous les abandons, à toutes les capitulations. Dans les coulisses de l'internationalisme où s'enfante la « haute » politique, on a travaillé dur et ferme. Tant et si bien qu'aujourd'hui les esprits sont un peu partout suffisamment prêts pour le grand événement de la saison. Les peuples avaleront ce crapaud, après tant d'autres.

Que la France, notamment, pour les besoins de sa politique étrangère, vogue toutes voiles debout dans les eaux soviétiques, entraînant dans son sillage les nations qui ont lié, de gré ou de force, leur politique à celle de leur banquier, c'est son affaire. Elle sera bientôt (elle est déjà) en proie à de graves troubles intérieurs comme tous les pays qui ont ouvert une porte aux soviets.

Il ne s'ensuit pas que nous devons nous laisser entraîner, nous aussi, vers un abîme. *Pour l'honneur du nom Suisse, nous devons au contraire résister, fussions-nous seuls pour résister. Notre délégation doit voter résolument « Non ».* L'idée de l'abstention à laquelle on songerait à Berne comme étant la solution pratique par excellence, encore que peu glorieuse, doit être écartée définitivement. Si le 10 septembre la Suisse ne vote pas « Non », il faut s'attendre à ce que sous peu elle soit quasi obligée de reconnaître officiellement les soviets et d'accepter une ambassade russe à Berne. Est-ce à cette éventualité que l'on songerait en envisageant l'abstention?

Il serait bon qu'on se rende dès maintenant compte dans la ville fédérale que l'immense majorité du peuple suisse — celui du moins qui est digne de ce nom —

n'admettra jamais la trahison que serait l'approbation de l'entrée des soviets à Genève. *Si le Conseil fédéral flanche (jusqu'à preuve du contraire, nous ne voulons pas le croire), c'est une fois de plus le peuple qui sauvera l'honneur, et cela ne tardera pas.*

Genève, 6 août 1934.

E. Fontaine, sergent.

„Tout vient à point pour qui sait attendre“

Il y a trois ans, soit exactement le 24 septembre 1931, que nous écrivions dans le «Soldat Suisse» un article se rapportant à la remise d'ordres de marche aux militaires voyageant en civil, dans lequel nous citions les divergences de vues des autorités militaires cantonales quant à l'application du règlement régissant cette importante question administrative.

Il s'agissait en effet, et nous le demandions avec insistance au Département militaire fédéral, de stipuler une fois pour toutes, par une ordonnance claire et précise, dans quelles conditions le militaire, appelé à un service et n'étant pas en possession de son uniforme, pouvait obtenir un ordre de marche à demi-taxe et à quelle autorité militaire il devait le réclamer.

Or, à cette époque, chaque canton avait sa manière de procéder, les uns n'accordaient ces ordres de marche qu'aux militaires incorporés dans des unités dont ils avaient le contrôle, et à la seule condition que l'équipement militaire soit déposé à l'arsenal, d'autres au contraire les délivraient à tous les militaires domiciliés sur leur territoire au moment du départ au service, d'autres enfin refusaient de les accorder pour se rendre au lieu de dépôt de l'équipement si celui-ci n'était pas en même temps la place de rassemblement; bref, c'était une confusion générale et de guerre lasse, le militaire, renvoyé de bureaux en bureaux, finissait par payer la taxe entière pour s'éviter des démarches fastidieuses.

Aujourd'hui enfin, cette question vient d'être réglée définitivement par le Département militaire fédéral qui a pris, le 18 juillet 1934, une décision complétant et précisant les «Instructions pour l'application des prescriptions concernant les transports militaires» du 1^{er} janvier 1912.

Voici en substance cette décision:

Les militaires qui n'ont déposé leurs effets d'équipement ni à leur domicile, ni au lieu de rassemblement, mais à un autre endroit — à l'arsenal ou chez des particuliers — sont autorisés, pour entrer au service, à voyager à demi-taxe du lieu de leur domicile à celui du dépôt.

Il en est de même pour rentrer du lieu du dépôt au domicile, c'est-à-dire à l'endroit d'où le militaire est parti.

A cet effet, les autorités militaires du *canton de domicile* délivrent des ordres de marche et en informent le canton d'incorporation. Toutefois, le droit de se rendre au lieu de dépôt ou de rentrer de ce dernier au domicile doit être confirmé sur l'ordre de marche lui-même ou au moyen d'une attestation spéciale (par ex. récépissé de dépôt de l'arsenal ou attestation du commandant d'arrondissement ou du chef de section de la localité où se trouvent les effets d'équipement).

Il n'est pas délivré de billets à demi-taxe aux militaires qui ne possèdent pas d'ordres de marche ou n'en possèdent que d'incomplets. Les intéressés peuvent toutefois, dans ce cas, présenter une demande de remboursement, qui devra être accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Ainsi voilà une affaire liquidée, aucun doute ne peut maintenant subsister, le titre justificatif est établi par le

canton de domicile et peut être délivré non seulement au militaire qui a son équipement en dépôt, dans un arsenal, mais encore à celui qui l'a en dépôt chez des particuliers.

Cette décision que nous attendions depuis trois ans sera certes accueillie avec satisfaction par tous ceux auxquels — et ils sont nombreux — elle évitera, au moment d'entrer au service, toute une série de démarches et souvent de rebuffades qui n'étaient point faites non plus pour augmenter leur sympathie à l'égard de nos administrations militaires.

E. N.

Colonel divisionnaire Sonderegger †

Ancien chef d'état-major général

La soudaine et inattendue disparition du Colonel Sonderegger a produit une vive impression à tous ceux qui ont connu ce chef énergique, doué d'une vive intelligence et de plus très cultivé, qui fut pendant la mobilisation à la tête d'une brigade romande, la 3^e brigade de montagne comprenant des valaisans et des vaudois.

Toutefois sa carrière si brillamment commencée, puisqu'en 1919, soit à l'âge de 49 ans, le Colonel Sonderegger était appelé au poste de chef de l'état-major général, devait se terminer brusquement en 1923 à la suite d'une divergence de vues avec la Commission de défense nationale, au sujet de la formation de nos bataillons d'infanterie.

Nous n'avons pas à juger de la valeur des mobiles qui l'incitèrent à envoyer sa démission au Conseil Fédéral d'une manière qui suscita quelque émoi dans les hautes sphères gouvernementales et militaires, mais nous tenons à rappeler qu'il fut un chef extrêmement capable, doué d'une décision prompte et sûre et d'un sens de l'organisation très développé. Ce fut lui qui, en 1918, sut rétablir l'ordre à Zurich avec doigté et fermeté, et c'est là un service immense qu'il rendit au pays.

Sa personnalité militaire ne s'accommoda point malheureusement d'une retraite si prompte et son tempérament de lutteur l'entraîna dans la politique où il n'avait que faire et où son activité fut passablement critiquée.

Nous déplorons la perte de ce chef qui certainement, avec un caractère plus souple et moins autoritaire serait devenu l'un des officiers supérieurs les plus remarquables de notre armée actuelle.

E. N.

Noël pendant la „Mob“

Notre armée aux frontières a vécu, en ce jour de Noël 1914, des heures inoubliables que nous ne saurions mieux évoquer qu'en reproduisant ce récit qui est emprunté au beau volume intitulé «L'Occupation des frontières suisses 1914—1915».

«Novembre a égrené son chapelet de jours monotones et tout d'un coup l'espoir s'est confirmé: «Dans une semaine, trois divisions seront licenciées et nous en serons, puisque nous sommes déjà de réserve et qu'au printemps nous avons déjà «trinqué» pour un cours de répétition.» Hélas, trois divisions ont été licenciées, mais pas la nôtre, aussitôt le moral de la troupe s'assombrit: «Non, il ne sera pas dit qu'à Noël nous serons sous les armes!» — et tous y vont de leurs protestations. Inexorables, les temps sont venus, le premier, le dixième, le quinzième de décembre; au pays on s'émeut: «Pauvres soldats, c'est une grande pitié que ce service interminable. Triste Noël. Nous penserons à vous!»

Eh! bien, disons-le franchement, ils se sont trompés, les soldats et les civils, et pourtant tout conspirait contre nous; cinq jours avant Noël des bruits se répandaient dans les régiments, à la frontière il se passait quelque chose, d'une minute à l'autre on devait partir, quel Noël ténébreux nous allions passer! Mais nous doutons toujours de nous-mêmes et des autres! Noël, l'éternel et le prestigieux Noël, allait renouveler son miracle! A son approche, dans la compagnie entière, il y eut comme un frémissement joyeux, malgré la perspective d'un hiver rigoureux, malgré la menace d'un départ immédiat pour les frontières, malgré le peu de ressources de la localité, un hameau perdu, malgré tous les obstacles inhérents à la vie